

## Aide à l'acquisition et à la maîtrise foncière

#### AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

### Présentation du dispositif

L'aide a pour objectif la pérennisation d'une bonne gestion des surfaces pour la préservation à long terme des ressources en eau et des milieux aquatiques, humides et littoraux, et des terrains naturels connectés lorsqu'ils sont nécessaires à la bonne gestion des écosystèmes et permettent la restauration de la biodiversité.

#### **Conditions d'attribution**

#### A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Toutes les entreprises sont éligibles.

#### Pour quel projet?

Dépenses concernées

Les actions aidées sont toutes les opérations permanentes et temporaires d'élaboration de stratégie foncière (tous enjeux confondus), puis d'achat et de portage fonciers sur les zones à enjeu prioritaire du bassin, ou en périphérie en vue d'échanges ultérieurs.

#### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il?

Les études, les acquisitions foncières et les indemnisations pour une gestion de préservation sont aidées au taux de 80 %.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'Agence de l'Eau.



# Organisme

#### AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

• Agence de l'Eau Seine Normandie 51 rue Salvador Allende 92027 NANTERRE Téléphone : 01 41 20 16 00